

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE



AVIS PUBLIC

CONSULTATION DE LA POPULATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le gouvernement du Québec adoptait en juin 2000 la Loi sur la sécurité incendie. La principale innovation de cette loi consiste à confier la responsabilité de chacune des fonctions associées à la sécurité incendie (planification, prévention, intervention) au palier administratif ou opérationnel le plus apte à l'assumer.

Dans cette perspective, la loi introduit, à l'article 8, l'obligation pour les autorités régionales (M.R.C.) d'établir, en liaison avec les autorités locales qui en font partie, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques fixant pour tout le territoire les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre.

Afin de se conformer à la Loi, la M.R.C. d'Antoine-Labelle adoptait en août 2001, une résolution initiant la démarche qui devait mener au schéma de couverture de risques. C'est finalement lors de la séance du 28 janvier 2004 que le Conseil de la M.R.C. adoptait le projet de schéma qui se doit d'être soumis à la consultation de la population avant son dépôt au ministère.

À cette fin, des assemblées publiques de consultation auront lieu aux dates, heures et endroits suivants afin que le comité de sécurité incendie puisse expliquer le projet de schéma de couverture de risques et permettre aux citoyens et organismes du milieu, d'exprimer leurs opinions et commentaires sur le sujet.

RIVIÈRE-ROUGE

Lundi le 16 février 2004, 19h30

Salle Gariépy, Centre sportif
1550 des Cyprès

MONT-LAURIER

Mardi le 17 février 2004, 19h30

Hôtel de ville de Mont-Laurier
485, rue Mercier (entrée rue de la Madone)

Une copie de la version intégrale du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture au bureau de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, sis au 400 boul. Albiny-Paquette à Mont-Laurier ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités de la M.R.C. Pour plus de détails, veuillez contacter Mme Nathalie Sigouin, chargée de projet, au 819-623-3485.

Donné à Mont-Laurier, ce 29 janvier 2004.

Pierre Borduas
Directeur général, M.R.C. d'Antoine-Labelle

Note : Avis public distribué à toutes les municipalités de la MRC, aux MRC limitrophes et publié dans les journaux locaux.